

Travailler après 65 ans : l'effet d'une paie sur le SRG, la SV et le RPC

Les salaires et les revenus de travail autonome sont traités de façon particulière dans le Supplément de revenu garanti (SRG) : les premiers 5 000 \$ ne sont pas comptés, et la moitié des 10 000 \$ suivants non plus. L'impôt de récupération de la SV n'offre aucune exemption de ce genre, et les cotisations au RPC sur le revenu de travail deviennent facultatives à 65 ans pour les personnes qui reçoivent déjà le RPC.

Dernière vérification: 2026-10-06. Lire en ligne:
<https://oasguide.ca/fr/library/working-after-65-benefits>

Le SRG ne compte pas une partie de ce que vous gagnez au travail

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est un paiement mensuel destiné aux personnes à faible revenu qui reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV). La plupart des autres revenus le réduisent. D'octobre à décembre 2026, une personne seule peut recevoir jusqu'à 1 138,90 \$ par mois, et la limite de revenu pour une personne seule est de 23 112 \$ de revenu de 2025.¹ Avec une limite aussi basse, même un emploi à temps partiel peut sembler mettre fin au paiement.

La loi traite les gains de travail différemment des autres revenus. La Loi sur la sécurité de la vieillesse soustrait les premiers 5 000 \$ du revenu combiné d'emploi et de travail autonome d'une personne. Si ces gains dépassent 5 000 \$, elle soustrait aussi la moitié du montant qui dépasse 5 000 \$, jusqu'à concurrence d'un autre 5 000 \$.² Le maximum qui peut être laissé de côté est donc de 10 000 \$, atteint à 15 000 \$ de gains. Chaque dollar gagné au-delà de 15 000 \$ compte en entier.

Avant d'appliquer l'exemption, la loi retire aussi les cotisations de la personne au RPC et ses cotisations d'assurance-emploi.² Une pension, y

compris une pension du RPC, n'a droit à aucune exemption. Le traitement particulier vise l'argent gagné en travaillant, soit pour un employeur, soit à son compte.

Un exemple montre quelle part d'un salaire à temps partiel est comptée

Les chiffres ci-dessous sont un exemple, et non le calcul de la prestation de quelqu'un. Supposons qu'une personne seule gagne 12 000 \$ en salaire dans une année et n'ait aucune cotisation au RPC ni à l'assurance-emploi à soustraire. L'exemption s'applique en trois étapes :

- Les premiers 5 000 \$ ne sont pas comptés.
- Les 7 000 \$ suivants dépassent les premiers 5 000 \$, et la moitié de cette somme, soit 3 500 \$, n'est pas comptée non plus.
- Il reste 3 500 \$ des 12 000 \$ qui comptent comme revenu pour le SRG.

Dans cet exemple, plus de 70 % du salaire n'atteint jamais le calcul du SRG. Les 3 500 \$ comptés s'ajoutent ensuite au revenu de pension ou de placement de la personne, et Service Canada calcule le SRG à partir du total.

Les salaires se voient dans le SRG un an plus tard

Le SRG est révisé chaque année à partir de votre déclaration de revenus fédérale, et une lettre en juillet indique si la prestation est renouvelée et à quel montant.³ C'est pourquoi un emploi occupé en 2026 ne change pas le SRG versé en 2026. Il change les paiements qui commencent après la production de la déclaration de 2026.

Le décalage joue aussi dans l'autre sens. Une personne dont le revenu baisse à cause de la retraite peut appeler Service Canada. Dans ce cas, Service Canada indique qu'il peut fixer le paiement en estimant le revenu de l'année en cours au lieu d'utiliser celui de l'année précédente.³ Le SRG reste lié à une déclaration de revenus : produire

sa déclaration au plus tard le 30 avril chaque année évite donc que les paiements soient interrompus.³

L'impôt de récupération de la SV compte chaque dollar gagné

Les personnes à revenu plus élevé font face à une autre règle. L'impôt de récupération de la SV, souvent appelé la récupération, reprend 15 % du montant par lequel le revenu net dépasse un seuil annuel.⁴ Le seuil est de 93 454 \$ pour le revenu de 2025. Pour le revenu de 2026, la fourchette de remboursement va de 95 323 \$ à 155 320 \$ pour les personnes de 65 à 74 ans.¹⁴

Aucune partie d'un salaire n'est mise de côté pour ce calcul. Les salaires, les pensions et les revenus de placement font tous partie du revenu net. Une personne qui a une pension de 90 000 \$ et qui prend un emploi payant 15 000 \$ dépasserait de 9 677 \$ le seuil de 2026. À 15 %, environ 1 452 \$ de SV seraient remboursés pour cette année-là. L'exemple est illustratif et n'utilise que le taux et le seuil publiés.

Les cotisations au RPC après 65 ans sont un choix jusqu'à 70 ans

Une personne qui reçoit une pension de retraite du RPC et qui continue de travailler doit cotiser au RPC jusqu'à 65 ans.⁵ Entre 65 et 70 ans, elle peut choisir d'arrêter. Un employé le fait en remplissant le formulaire CPT30, en donnant une copie à chaque employeur et en envoyant l'original à l'Agence du revenu du Canada (ARC). Le choix prend effet le premier jour du mois qui suit la réception de la copie par l'employeur.⁶

Les travailleurs autonomes font le même choix à l'annexe 8 de leur déclaration de revenus. Pour un choix qui commence en 2025, la date limite est le 15 juin 2027.⁶ Un choix ne peut pas être annulé dans la même année civile où il a été fait, et il reste en vigueur jusqu'à 70 ans.⁶ Les cotisations cessent pour tout le monde à 70 ans.⁵

En 2026, un employé paie 5,95 % sur les gains entre 3 500 \$ et 74 600 \$, et l'employeur paie le même taux.⁷ Les premiers 3 500 \$ de gains

annuels, appelés l'exemption de base, ne demandent aucune cotisation.⁷ Sur cette fourchette, le maximum de 2026 est de 4 230,45 \$ pour un employé et de 8 460,90 \$ pour un travailleur autonome.⁷

Les cotisations après 65 ans achètent une prestation après-retraite

Chaque année de cotisations faites pendant qu'on reçoit le RPC donne droit à une prestation après-retraite (PAR), une petite augmentation à vie de la pension du RPC. Elle commence en janvier suivant, et aucune demande n'est nécessaire.⁸ En 2026, la prestation après-retraite maximale pour une personne de 65 ans est de 54,69 \$ par mois. La moyenne des nouvelles prestations après-retraite à 65 ans était de 26,25 \$ par mois en juillet 2026.⁹

Pour une personne qui reçoit le SRG, ce choix a deux effets. Les cotisations au RPC elles-mêmes sont retirées du revenu avant le calcul du SRG. La prestation après-retraite qui vient plus tard, par contre, fait partie de la pension du RPC, et la loi n'accorde aucune exemption aux paiements de pension du RPC.² Remplir ou non un formulaire CPT30 dépend de l'âge, de la santé, des gains et des autres revenus, et un conseiller fiscal ou Service Canada peut passer ces chiffres en revue dans un cas précis.

Avant d'accepter un emploi ou de décider des cotisations au RPC, un appel à Service Canada au 1-800-277-9915 peut confirmer comment les gains seront comptés dans votre propre dossier.

Notes

1. Government of Canada (Employment and Social Development Canada), "Maximum Benefit Amounts and Related Figures: CPP (2026) and OAS (October to December 2026)", page modified 2026-09-29. <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/pensions/pension/statistics/2026-quarterly-october-december.html> (consulté le 2026-10-06)

2. Voir la définition de « revenu » à l'article 2 : l'alinéa a) pour les cotisations au RPC et les cotisations d'assurance-emploi, et l'alinéa b.1) pour la déduction du revenu d'emploi et de travail autonome qui s'applique aux prestations des mois postérieurs à juin 2020. La liste des déductions ne comprend pas les paiements de pension du RPC. Justice Laws

Website (Government of Canada), “Old Age Security Act (R.S.C., 1985, c. O-9)”, Act current to 2024-11-26 and last amended on 2022-06-23.

<https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/o-9/page-1.html> (consulté le 2026-10-06)

3. Government of Canada, “Guaranteed Income Supplement: Receiving your benefit”, page modified 2026-05-26. <https://www.canada.ca/en/services/benefits/publicpensions/old-age-security/guaranteed-income-supplement/while-receiving.html> (consulté le 2026-10-06)

4. Government of Canada, “Old Age Security pension recovery tax”, page modified 2026-09-29. <https://www.canada.ca/en/services/benefits/publicpensions/old-age-security/recovery-tax.html> (consulté le 2026-10-06)

5. Government of Canada, “Canada Pension Plan Post-Retirement Benefit (PRB) - Eligibility”, page modified 2026-01-09. <https://www.canada.ca/en/services/benefits/publicpensions/cpp/cpp-post-retirement/eligibility.html> (consulté le 2026-10-06)

6. Canada Revenue Agency, “Canada Pension Plan (CPP) contributions for CPP working beneficiaries”, page modified 2026-01-20. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/individuals/topics/cpp/canada-pension-plan-cpp-contributions-cpp-working-beneficiaries.html> (consulté le 2026-10-06)

7. Canada Revenue Agency, “CPP contribution rates, maximums and exemptions”, page modified 2025-10-31. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/payroll/payroll-deductions-contributions/canada-pension-plan-cpp/cpp-contribution-rates-maximums-exemptions.html> (consulté le 2026-10-06)

8. Government of Canada, “Canada Pension Plan Post-Retirement Benefit (PRB) - Apply”, page modified 2022-06-02. <https://www.canada.ca/en/services/benefits/publicpensions/cpp/cpp-post-retirement/apply.html> (consulté le 2026-10-06)

9. Government of Canada, “Canada Pension Plan Post-Retirement Benefit (PRB) - How much could you receive”, page modified 2026-09-29. <https://www.canada.ca/en/services/benefits/publicpensions/cpp/cpp-post-retirement/benefit-amount.html> (consulté le 2026-10-06)

OAS Guides est un service d'information indépendant. Nous ne faisons pas partie du gouvernement du Canada ni de Service Canada, et nous n'y sommes pas liés. Cet article donne de l'information générale. Ce n'est pas un conseil juridique ou financier. Nous ne pouvons garantir le résultat d'aucune demande ni d'aucun appel. Les montants des prestations changent habituellement tous les trois mois; cet article indique la date de notre dernière vérification.